

Annexe 1

Sujet 1 La liberté

Groupe 1 : La liberté

Doc 1. La liberté d'après Guy Carcassonne

La liberté, pour emprunter à Saint-Exupéry, ce n'est pas d'errer dans le vide, mais de pouvoir choisir soi-même, parmi ceux disponibles, le chemin que l'on veut suivre, sans que puisse l'interdire aucun pouvoir extérieur, même (surtout ?) celui d'un État.

La liberté, loin d'exclure les limites, les impose au contraire. Pour la sécurité de tous, je dois respecter le Code de la route et le gendarme y veille, mais moi seul décide où je veux aller, quand, avec qui. Selon l'article 4 de la Déclaration de 1789, « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Elle se révèle alors indissociable de l'égalité : c'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens, que ma liberté est limitée par le respect de la leur et leur liberté limitée par le respect de la mienne. En même temps que complémentaires, pourtant, liberté et égalité sont contradictoires : la liberté absolue, c'est la loi du plus fort ; l'égalité absolue, c'est la négation de la liberté. Le défi de la civilisation est donc dans la juste mesure, hors d'atteinte mais toujours recherchée, sans jamais sacrifier complètement l'une à l'autre.

C'est la loi, quand besoin est, qui assure cette conciliation car, si elle est démocratique, elle protège bien plus qu'elle ne constraint. (...)

Enfin, la liberté a un corollaire : la responsabilité. Chaque fois que je décide seul de mes choix, j'en suis aussi seul responsable. Individuellement comme collectivement, l'on ne peut exercer sa liberté sans assumer la responsabilité qui va avec, à l'égard de soi-même et des autres. C'est pourquoi la liberté, qui donne à la vie sa saveur, lui donne aussi sa dignité.

Extrait de Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui. SCÉRÉN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004.

Doc 2. La liberté dans la DDHC du 26 août 1789

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Doc 3 Le dilemme moral

Enfant syrien noyé : "Quand je l'ai vu, je suis restée figée", témoigne la photographe turque

Nilüfer Demir, de l'agence de presse privée Dogan, est l'auteure de la photo qui a bouleversé l'Europe.

C'est elle qui a pris la photo [du petit Aylan Kurdi](#), ce réfugié syrien mort noyé mercredi 2 septembre. *"Quand je l'ai vu, je suis restée figée, glacée. Il n'y avait malheureusement plus rien à faire pour cet enfant. J'ai fait mon métier"*, a témoigné jeudi 3 septembre cette photographe de l'agence de presse privée Dogan, Nilüfer Demir, sur la chaîne d'information CNN-Türk.

"Nous nous baladons régulièrement sur ces plages [de la station balnéaire de Bodrum, en Turquie] depuis quelques mois. Mais, hier, c'était différent. Nous avons d'abord vu le corps inanimé du plus petit garçon, puis celui de son frère aîné. En les photographiant, j'ai simplement voulu refléter le drame de ces gens", a-t-elle ajouté avec pudeur.

"Peut-être que ma photo a été le déclencheur que le monde attendait"

"Jamais je n'ai pensé que ces images feraient un tel effet", a affirmé Nilüfer Demir, expliquant avoir déjà photographié des migrants noyés sur les plages turques. *"Aujourd'hui, je ressens un mélange de tristesse et de satisfaction... Je suis contente d'avoir pu montrer cette image à autant de gens, d'avoir témoigné, et d'un autre côté, je préférerais que ce petit garçon soit encore en vie et que cette image ne fasse pas le tour du monde"*, explique-t-elle dans une autre interview, au [Monde.fr](#).

"Peut-être que le monde, en fait, attendait une image qui puisse changer les choses, faire bouger. Peut-être que ma photo a été le déclencheur que le monde attendait", poursuit la jeune femme, pour expliquer le retentissement de cette photo. Et de conclure : *"J'aimerais vraiment qu'elle puisse aider à changer le cours des choses."*

Le 03/09/2015, [franceinfo](#)

Question : Fallait-il prendre cette photographie ?

Annexe 2

Elève 1 (Fraternité/Solidarité)

Dilemme moral :

Obligée de faire un choix.

Argument : Icône, preuve destinée à défendre, à appuyer, à convaincre.

2. Après avoir fait 3 groupes, lisez votre dossier.

3. Reformulez la situation en quelques lignes.

Lionel Messie m'a pas déclaré une partie de son agent pour ne pas payer ~~une partie~~ d'impôt et donc a été devant le juge pour fraude fiscale.

4. Rappelez ce que dit la loi ou la règle.

Une contribution communale est indispensable qui doit être également répartie entre les citoyens en raison de leur faculté.

Pour commencer

5. Formulez 3 arguments répondant à la question de votre dossier.

1) Non parce que ~~est~~ une obligation de payer ses impôts. (c'est la loi)
2) Non parce que on ne peut pas ~~payer~~ caher de l'argent pour ne pas payer d'impôt.
3) De plus il a le même devoir que tout le monde
4) Pour la solidarité pour tout le monde (construction de ^{l'école} _{lucie})

6. Présentez votre travail à la classe.

Elève 2 (Egalité)

Séance 2 : Les valeurs de la République et moi

Pb : Liberté, Egalité, Fraternité, est-ce si simple ?

Objectif : Présenter un dilemme moral et proposer un point de vue en s'appuyant sur les textes du corpus à l'oral.

1. Donnez une définition des mots et expressions suivants.

Dilemme moral : C'est une situation problématique où une personne
elle oblige de faire un choix

Argument : Idée, preuve destinée à démontrer, à appuyer,
à convaincre.

2. Après avoir fait 3 groupes, lisez votre dossier.

3. Reformulez la situation en quelques lignes.

C'est une femme transgenre elle a embrassé par un
restaurant avant sa transaction, puis elle est venue travailler
avec une apparence féminine elle a subi des remarques et des pressions
de son employeur, qui l'a appellé par prénom masculin qu'il lui a
demandé de se maquiller plus discrètement conformément au règlement

4. Rappelez ce que dit la loi ou la règle. intérieur elle a demandé au conseil de
Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens
sans distinction d'origine de race ou de religion.

5. Formulez 3 arguments répondant à la question de votre dossier.

Oui l'employeur peut exiger que soit salarié une apparence
praticable car il y a règlement intérieur qui peut interdire
des choses puis l'employeur peut faire des remarques et des
pressions et les salariés s'il est différent il n'y a pas de loi
qui interdit au

Annexe 3

Grille d'autoévaluation/évaluation

Critères de réussite	I	F	S	TBM	Pts
J'ai présenté la valeur					/1
J'ai expliqué la situation					/1,5
J'ai rappelé ce que dit la loi ou la règle					/1,5
J'ai bien formulé les trois arguments répondant à la question					/3
J'ai respecté les règles de la communication verbale					/1
J'ai fait attention à la communication paraverbale					/1
J'ai pris en compte la communication non verbale					/1